

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 18 juin 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sylvain,
- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à VITEL Fabien,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GUYMARD Jean-Luc.

SECRETAIRE DE SEANCE : CAURET Camille

Délibération n°2024-051

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 5

AMENAGEMENT REQUALIFICATION DU BOURG DE MESLIN AVANT-PROJET
--

La Commune de Lamballe Armor a inscrit, au plan pluriannuel d'investissement (PPI), la requalification de la RD 28 traversant la commune déléguée de Meslin. Cette opération est planifiée en 2 phases sur 2025 et 2026. Cet aménagement fait suite à l'étude urbaine réalisée en octobre 2019 par le bureau d'étude B3i.

Parallèlement, la commune a engagé en 2023 une étude pour la rénovation du bâtiment de la mairie en y intégrant les services de la bibliothèque. L'atelier Loïc JUGUET retenu propose un aménagement qui fait l'objet d'une validation au stade de l'avant-projet définitif. Les travaux pourraient démarrer début 2025 pour une durée de 11 mois. Cet équipement mutualisé permettra de déconstruire le bâtiment bibliothèque actuel et donne des possibilités d'extension du lotissement du Courtil.

L'aménagement du bourg de Meslin ne consiste pas en une simple réfection de la RD 28 la traversant. La prise en compte des extensions urbaines, des mobilités douces, de la mise en valeur des bâtiments et du patrimoine nécessite une réflexion sur un périmètre élargi et cohérent aux enjeux de redynamisation des centre bourgs.

Accompagné du bureau d'étude ORIGAMI, il est proposé une réflexion sur les principes suivants :

- requalifier l'espace public pour rendre le bourg plus attractif,
- favoriser les liaisons douces en redimensionnant la voirie,
- réduire les vitesses,
- sécuriser les abords et mettre en valeur les bâtiments,
- requalifier la place devant la mairie et devant le commerce.

L'aménagement a été découpé en plusieurs secteurs pour suivre la programmation de la rénovation de la Mairie annexe, et respecter l'enveloppe budgétaire allouée au PPI avec des leviers de financements plus importants sur un projet global et cohérent. De manière opérationnelle, il est proposé de retenir les secteurs suivants pour constituer l'avant-projet global de cette opération :

Secteur	Estimation € HT
Abords annexe de Mairie - bibliothèque	84 550,00
Rue de la Chaise à Margot (RD28)	308 944,00
Parking commerce	115 900,00
Total € HT	509 394,00

Pour cette opération, le plan pluriannuel d'investissement avait fléchi une enveloppe globale de 450 000,00 € HT. Il est également proposé d'intégrer à cet avant-projet l'extension du lotissement du Courtil, pour une enveloppe financière de 140 100,00 € HT. Cette opération pourra être réalisée à l'issue de la démolition du bâtiment bibliothèque actuel, et sera financée par le biais du budget annexe dédié à ce lotissement.

Les travaux sur RD28 nécessiteront un dossier de prise en considération soumis à l'approbation de la Commission permanente du Département. La couche de roulement sera financée par le Département hors rabotage de chaussée si nécessaire. L'ensemble des travaux sera réalisé par la commune via une convention de travaux sur mandat. Cette procédure nécessitera la signature d'une convention entre le Département et la Commune de Lamballe-Armor.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet de requalification du bourg de Meslin, tel que présenté ci-dessus,
- ARRETE le coût prévisionnel des travaux associé à cet avant-projet à 649 494,00 € HT, dont 509 394,00 € HT seront pris en charge par le budget général et 140 100,00 € HT par le budget annexe « lotissement du Courtil »,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toutes les demandes d'autorisations administratives qui pourraient être nécessaires, signer la convention de travaux sur mandat avec le Département des Côtes d'Armor et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

1 JUIL. 2024

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

1 JUIL. 2024

1 JUIL. 2024

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale